

## Note explicative sur l'Assemblée Générale convoquée le 1<sup>er</sup> juin 2021

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19) et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, conformément aux textes adoptés dans le cadre de la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020 et de l'état d'urgence sanitaire :

- L'assemblée générale de la Société se tiendra de nouveau à huis clos cette année ; c'est-à-dire sans que les actionnaires ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle. Seuls participeront à l'Assemblée les membres qui y ont été autorisés.
- L'assemblée générale se déroulera par voie de visioconférence à laquelle participeront seulement les membres qui y ont été autorisés et sera enregistrée en direct.
- Les actionnaires ne pourront exceptionnellement pas participer physiquement.
- Les actionnaires ne pourront que voter directement par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou pour voter par correspondance.
- La Société demande aux actionnaires de privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [assembleegenerale@mediantechnologies.com](mailto:assembleegenerale@mediantechnologies.com).
- Le bureau de l'Assemblée Générale a été préconstitué par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 avril 2021 et est composé comme suit :
  - **Président de l'Assemblée** : Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général et Administrateur.
  - **Scrutateur** : Monsieur Bernard REYMANN, Actionnaire acceptant et salarié de la Société.
  - **Scrutateur** : Monsieur Nicolas DANO, Actionnaire acceptant et salarié de la Société.
  - **Secrétaire** : Monsieur Jean OLIVIER, salarié de la Société.
- L'enregistrement de l'assemblée générale et l'ensemble des questions écrites et des réponses qui y seront apportées en application des troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-108 du Code de commerce seront publiées sur le site Internet de la Société.